

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE:
Date: 27 février 2019
Direction: Direction des finances
N° d'affaire: 2018.FINFV.2127
Classification: Non classifié

Modification de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC). Ouverture de la procédure de consultation

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction des finances,
arrête :

La Direction des finances est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la modification de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFC). La procédure de consultation dure jusqu'au 17 mai 2019.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataire

- Direction des finances